



## Cheque impayer que dois je faire

Par **petitpoulain**, le 17/08/2010 à 17:00

Bonjour,  
j'ai vendu un landeau a une dame qui ma payer par cheque cependant il met revenu 2 fois pour impayer car provision insuffisante  
lorsque je la contact elle nie m'avoir acheter le landeau et m'avoir payer elle dit qu elle ne me connait pas alors que j'ai tous les message de notre transaction  
j'aimerais savoir ce que je peu faire pour récupérer mon argent sans que cela ne me coute tro cher  
cdlt

Par **fif64**, le 17/08/2010 à 17:14

jugement en référé, huissier...

Par **petitpoulain**, le 17/08/2010 à 17:16

bonjour  
pouvez vous etre plus precis sur la procedure  
cdlt

Par **HUDEJU**, le 17/08/2010 à 17:31

Bonjour

Vous devez récupérer un certificat de non paiement auprès de la banque émettrice du chèque , si le chèque a moins d'un an , vous devez contacter un huissier qui délivrera au débiteur la signification du certificat .

Quinze jours après , il pourra délivrer un titre exécutoire car c'est le chèque que vous devez lui remettre qui sert de titre .

Si c'est un chèque de moins de 500€ , bien se renseigner que le débiteur est solvable , possède un véhicule , est bien installé dans ses meubles sinon cela risque avec les frais de provision d'huissier de vous couter plus cher qu'un résultat positif ,

Bon courage .